

**REGLEMENT PARTICULIER
TOURNOI DES CROCOS
13 ET 14 AVRIL 2019**

1. Le tournoi interrégional est autorisé sous le numéro (en cours d'autorisation) la demande d'autorisation de tournoi a été faite le 27/11/2018.
2. Le juge-arbitre du tournoi est Gilles DOSSETTO.
3. Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBAD, des règlements particuliers sur les forfaits des joueurs après tirage au sort et du règlement ci-après.
4. Tout participant doit être en règle avec la FFBAD et doit être en possession de sa licence de compétition.
5. Aucune spécification horaire ne sera prise en compte lors de l'inscription des joueurs.
6. La compétition est ouverte aux joueurs et joueuses de de toute la France, de catégories séniors (ainsi que vétérans, minimes, cadets et juniors), de P12 à R4.
7. La compétition se déroule en séries.
8. Les séries seront approximativement regroupées selon les catégories suivantes :
 - Série 4 : P12-P11-P10
 - Série 3 : D9-D8
 - Série 2 : D7-R6
 - Série 1 : R5-R4
9. Le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper, en cas d'inscriptions insuffisantes, un ou plusieurs tableaux d'une ou de plusieurs séries dans la série supérieur.
10. Les joueuses et joueurs peuvent s'inscrire sur 2 tableaux : simple ou mixte le samedi et double le dimanche. Le mode de qualification se fera en poule suivi d'un tableau à élimination directe. L'inscription se fait via la fiche d'inscription officielle du tournoi, une par club.
11. Les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de quatre inscrits. De plus, en cas d'inscriptions inférieures à six, le tableau se jouera obligatoirement en une poule unique.
12. Le nombre maximum de participants est limité à 250 pour le tournoi. En cas de surnombre d'inscrit, le comité d'organisation retiendra les 1^{ers} inscrits avec paiement, cachet de la poste faisant foi. Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux.
13. La date limite d'inscription est le 31/03/2019, cachet de la poste faisant foi.
14. Les inscriptions seront prises en compte par rapport à leur date d'arrivée, le cachet de la poste faisant foi ou la date de confirmation par mail après réception du paiement.
15. Le montant des droits d'engagement est de 14€ pour 1 tableau, 17€ pour 2 tableaux.

12. Les inscriptions se feront uniquement par courrier.
 - a. Les règlements par chèque seront libellés à l'ordre de UNANIM'BAD et devront être adressés à UnaNîm'Bad – 12 rue Bernard ATON - 30000 – NÎMES.
 - b. Elles seront prises en compte selon l'ordre de réception, avec le règlement.
 - c. Les inscriptions de joueurs d'un club par un autre club seront prises en compte uniquement lors de la réception du paiement des 2 clubs.
 - c. Toutes modifications et annulations devront être faites par écrit.
 - d. les inscriptions dont le règlement ne sera pas parvenu avant la date de tirage au sort ne seront pas prises en compte.
13. Les droits d'inscription sont exigibles dès l'inscription et sont en principe personnels et non transférables. Ils sont remboursables sans justificatif en cas de désistement notifié avant la date du tirage au sort. Passé ce délai, ils ne sont remboursables qu'en cas de force majeure (blessure, maladie, raison professionnelle ou personnelle impérieuse...) dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, attestation de l'employeur...).
14. Le partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir, par écrit (mail) l'organisateur de son choix de son nouveau partenaire ou de sa non participation sinon le caractère volontaire du forfait sera retenu par le juge-arbitre. Le comité organisateur pourra proposer un joueur de remplacement.
15. Le compétiteur est seul responsable de ses inscriptions et ne pourra se retourner, en cas d'erreur d'inscription sur une tierce personne.
16. Le tirage au sort sera effectué le 06/04/2019. Les classements pris en compte seront les derniers publiés à cette date. Les forfaits non justifiés par une attestation officielle dans les délais demandés sur le formulaire fédéral, ne seront pas remboursés.
17. Tout participant doit se présenter à la table de marque dès son arrivée, chaque jour de la compétition.
18. Les joueurs disposent de 5 minutes entre l'appel et le début de leur match ; dont 3 min d'échauffement. Passé ce délai, tout joueur non présent sur le terrain sera déclaré forfait.
19. Les volants, seront testés dès l'arrivée des participants sur le terrain.
20. Seuls, auront accès au plateau de jeu, les joueurs appelés et ayant à disputer un match, les membres du comité d'organisation, les juges-arbitres, les arbitres, les coachs, à l'espace mis à leur disposition. Les coachs ne seront autorisés à se rendre sur les terrains uniquement au moment des arrêts de jeu prévus.
21. Les matchs seront auto-arbitrés jusqu'aux finales où éventuellement un arbitre (ou faisant office) et des juges de lignes seront proposés par le comité d'organisation au juge arbitre. Cependant tout joueur pourra faire appel au juge-arbitre, à tout moment, qui désignera, si possible un arbitre (ou faisant office).
22. Le temps de repos entre deux matches sera de 20 minutes.
23. Les joueurs de catégories : minimes / cadets / juniors peuvent participer dans les tableaux correspondant à leurs classements au tournoi.

Les mineurs devront être accompagnés tout au long de la journée par leurs parents ou par un autre adulte disposant d'une autorisation parentale écrite.

23. Les volants officiels à utiliser en cas de désaccord seront le **RSL Tourney n°3**. Ils seront en vente dans la salle.
 - a. Mode de fourniture par match: Chaque joueur désirant jouer en plumes doit se munir de volants.
 - b. Dans les catégories P, en cas de désaccord, le match est joué avec le volant officiel du tournoi.
24. Au service, les volants qui toucheraient tout obstacle au-dessus du terrain seront remis une fois. Au cours du match le point sera perdu.
25. Les convocations seront adressées au responsable indiqué sur la feuille d'inscription, uniquement par mail.
26. Les récompenses seront remises à la fin de chaque tableau. Aucune dérogation ne sera faite.
27. Le comité d'organisation a le droit d'effectuer des photos et des vidéos pendant la durée de la compétition, et de diffuser celles-ci. Si un joueur ne veut pas être photographié ou filmé, il doit se manifester par écrit auprès du comité d'organisation.
28. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.
29. Toute participation implique l'adoption du présent règlement.